

---

Annonce de l'envoi de plus de 1600 marcs d'argenterie des églises et des émigrés par les administrateurs du district de Dijon, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce de l'envoi de plus de 1600 marcs d'argenterie des églises et des émigrés par les administrateurs du district de Dijon, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 429;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40736\\_t1\\_0429\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40736_t1_0429_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

désiste et déporte du bénéfice de ladite pension pour l'avenir.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Les administrateurs du district de Dijon félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et invitent la Montagne à ne pas abandonner à des pilotes novices le gouvernail qu'elle a su diriger d'une main ferme; ils annoncent l'envoi de plus de 1,600 marcs d'argenterie provenant des églises et des émigrés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit l'adresse des administrateurs et employés dans l'administration du district de Dijon (3).*

*Les citoyens administrateurs et employés dans l'administration du district de Dijon, à la Convention nationale.*

« Législateurs.

« Envoyés pour fonder la République, vous vous êtes élevés à la hauteur de votre mission; vous avez connu les droits et la puissance d'une grande nation, et vous avez su les faire valoir. Aucun danger, aucun obstacle n'arrêtaient votre marche rapide; les entraves se reproduisaient sans cesse jusque dans votre sein, et vous avez su vous en délivrer; le feu de la guerre civile menaçait de tout consumer, vous avez étouffé cette flamme dévorante; vous avez dit à la Vendée : disparaissez, et la Vendée n'est plus.

« Lyon, cette ville superbe, habituée à rendre nos cités tributaires de sa suprématie mercantile, s'est livrée aux perfides conseils de l'orgueil et de l'intérêt privé, elle a méconnu la voix de la patrie, et Lyon est rayée du nombre des cités.

« Vous avez fait un grand pas pour assurer le règne de la liberté et de l'égalité en faisant tomber les têtes des tyrans et de tous les conspirateurs; vous avez donné un grand exemple de courage en retranchant de votre sein tous les membres gangrenés.

« Restez, Montagne inébranlable, vainement battue par les flois conjurés d'ennemis intérieurs, auxiliaires des tyrans coalisés; les traitres comprimés par vos mesures énergiques ne sont pas anéantis, les vagues mugissent encore, n'abandonnez pas à des pilotes novices le gouvernail que vous avez su diriger d'une main ferme au milieu des orages, si les murmures des envieux retentissent à vos oreilles, le jugement équitable de la postérité vous dédommagera des peines et travaux endurés pour elle.

« A Dijon, ce 8 brumaire, an II de la République française une, indivisible et démocratique. »

(*Suivent 31 signatures.*)

**Bernard Chaussier, vicaire épiscopal de Dijon, renonce à son état et à sa pension (1).**

*Suit la lettre de Bernard Chaussier (2).*

*Bernard Chaussier, à la Convention nationale.*

« Dijon, 23 brumaire, l'an II de l'ère républicaine.

« Républicains de la Montagne,

« En 1789, indigné de la conduite du ci-devant évêque Merenville, ex-constituant, je lui renvoyai avec mépris ses lettres d'archi-prêtrise et ses vaisseaux d'onctions.

« J'ai voté à la commune, il y a plusieurs mois, pour la suppression des conseils épiscopaux. L'adresse vous a été envoyée.

« Depuis près d'un mois j'ai cessé les fonctions de desservant à la cathédrale, et j'ai renoncé, et renonce au traitement décrété en dernier lieu, en faveur des ex-vicaires épiscopaux.

« Aujourd'hui j'envoie à la Convention mes lettres de prêtrise, de prise de possession de la cure de Francheville, de nomination à la place de vicaire de la cathédrale, et à la desserte de Corcelle-les-Citeaux.

« Dégagé ainsi de toute autre entrave religieuse, ma religion est la volonté nationale; l'exercice de mon culte, la pratique de l'égalité et de la liberté; mes prières, un vœu ardent pour la prospérité de la République.

« Quant au traitement que je percevais, je crois l'avoir mérité en prodiguant, très gratuitement d'ailleurs, à mes ci-devant paroissiens, le fruit de mes études en l'art de guérir.

« Bernard CHAUSSIER. »

**Le citoyen Durand, prêtre, renonce à son état, et fait don à la nation de son traitement et des arrérages échus depuis 1792.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

*Suit la lettre du citoyen Durand (4).*

« Législateurs,

« Dans un moment où tous les francs républicains s'empressent de faire leur offrande à la patrie en danger, je supplie la Convention nationale d'accepter mon renoncement pur, simple, entier et pour toujours au traitement annuel de 1596 livres 15 sols 10 deniers, fixé à mon profit par un arrêté définitif au département d'Eure-et-Loir, en date du 26 juillet 1792, et réduit, au mois de septembre suivant, à mille livres, par un décret général de la Convention; duquel traitement j'affirme n'avoir rien touché depuis le 15 mai 1792, comme il est aisé de voir par les pièces ci-jointes que je fais remettre à la barre de la Convention.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 302.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.

D'après le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 426, p. 380), cette lettre fut lue à la Convention par Guyton-Morveau.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 302.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 302.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 302.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743. D'après le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 426, p. 380), cette lettre fut lue à la Convention par Guyton-Morveau.